



Comment avoir une solution a mon probleme

Par **amusant**, le 17/01/2013 à 18:29

bonjours a tous je me permet de vous parler de mes problemeS familialeS.mon père a 5 enfants et il a décider de partager son terrain.les 3 garçonS ont eu une donations et les 2 fille doit normalement avoir de l' argents.je vie en concubinage est j'ai 3 enfants a change,je me travaille pas et je gagne que le rsa 420euros par mois,elle m'arette pas de nous demander c'est 15000euros ,ont ma pas cette somme a lui donner.je me dors plu je ne sais plu quoi faire pour nous sortir de cette situation,elle ont meme apellait les gendarmes pour nous.elle ont dit q'ont me veulle pas les payer.quelle solution ont n'a, pour q'ont vivre un peu mieux est-ce quelle ont le droit de nous percéquter comme ça?est-ce qelle ont le droit de nous demander de l'argents tous les jours?comment peux t'on les payer cette somme je n'ai plu de solutions si vous avez donnait nous ont vous remercie d'avance.

Par **cocotte1003**, le 17/01/2013 à 19:34

Bonjour, qui elle ? cordialement

Par **amusant**, le 22/01/2013 à 18:00

bonjour a vous?pour repondre a votre question elle c'est mes soeurs

Par **amajuris**, le 22/01/2013 à 20:29

bjr

votre père n'a aucune obligation de son vivant de faire des donations identiques à tous ses enfants.

si votre père ne veut rien donner à ses filles c'est son droit le plus strict.

les comptes seront faits au décès de votre père.

votre situation familiale ne modifie pas les règles des donations.

cdt

Par **amusant**, le **24/01/2013 à 18:15**

bonjour,

et si j'ai une seule part pourquoi-je dois payer cette somme?puis-que mon père m'a donné cette part?Et en plus j'ai mon lac

Par **amajuris**, le **24/01/2013 à 18:27**

bjr,

je ne comprends pas toutes vos explications.

vous n'avez rien à payer aux autres donataires.

"Et en plus j'ai mon lac" ça veut dire quoi ?

CDT